



Documents de suivi clinique utilisés sur une unité d'hémodialyse

Le **dossier médical** est généralement un dossier physique qui contient les prescriptions médicales, le plan de traitement relié aux plaies, le plan thérapeutique infirmier (PTI) ainsi que plusieurs autres informations comme des informations liées au transport de la personne, son profil pharmaceutique et l'ensemble des demandes de consultation.

La **feuille quotidienne de suivi de traitement** est un document non officiel élaboré par chaque établissement et qui a pour but de faciliter le suivi horaire du traitement de dialyse de la personne traitée. Habituellement conservée au dossier médical pour une durée déterminée par l'établissement, elle est utilisée pour vérifier l'évolution de la dialyse et sert de référence lorsque le professionnel concerné saisit les données finales au dossier clinique informatisé de la personne.

Le **dossier clinique informatisé** est utilisé uniquement sur l'unité d'hémodialyse. Il contient les paramètres de programmation de l'appareil d'hémodialyse, lesquels sont saisis par le professionnel responsable, ainsi que plusieurs informations sommaires du traitement comme la médication propre au traitement administré, le pansement au site du cathéter veineux central (CVC) et les moyennes des données de traitement. Il constitue le résumé final du déroulement de la séance d'hémodialyse. Certaines données peuvent être basculées directement de l'appareil de dialyse à ce dossier selon le logiciel utilisé (par exemple : moyennes des données, volume sanguin total traité, ultrafiltration totale accumulée, Kt/V final, etc.). Le logiciel du dossier clinique informatisé peut être personnalisé par chaque établissement. Le dossier clinique informatisé peut différer d'un établissement à l'autre et peut ne pas être utilisé dans tous les établissements.

Le **Kardex est une feuille sommaire non officielle** du dossier médical qui résume le cas en ce qui concerne le traitement d'hémodialyse (résumé d'ordonnances et informations essentielles adaptées aux personnes ainsi que les paramètres de dialyse en vigueur qui sont mis à jour régulièrement par l'infirmière responsable de la personne. Il est généralement conservé à titre de référence au dossier médical de chaque personne sur l'unité d'hémodialyse.